



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt trois, le trente mai, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 23/05/2023

Compte-rendu affiché le 31/05/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Alexis MONTOLIU.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Marcel GOLBERY a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Wilfrid COUPE

Michèle CALVANO Conseillère suite à démission Roger MADJALANI a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>28 avril 2023 Partenariat avec l'association Oulalah pour l'achat de 46 places relatives à 2 représentations du Festival Les Lions du rire le 6 mai 2023. (décision VILLE_2023DC040) Visée par la préfecture le 02/05/2023</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>20 avril 2023 Modification de la nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes médiathèque_abroge la décision n° VILLE_2022DC060. (décision VILLE_2023DC039) Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>20 avril 2023 Suppression de la notion de responsabilité et du cautionnement_abroge la décision n° VILLE_2022DC026. (décision VILLE_2023DC038) Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>20 avril 2023 Modification de l'adresse de la régie de recettes Vie Associative, installée au</p>	<p>FINANCES</p>

<p>pôle Culture_abroge la décision n°2020-015.</p> <p>(décision VILLE_2023DC037)</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	
<p>20 avril 2023</p> <p>Modification de la régie Concessions, taxes et vacations funéraires suite à la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics. Abroge la décision n°2015-044.</p> <p>(décision VILLE_2023DC036)</p> <p>Visée par la préfecture le 21/04/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>13 avril 2023</p> <p>Convention de prestation de service avec le cabinet d'études KPMG au sujet de l'étude des tarifs des services et l'impact d'harmonisation desdits tarifs sur la future commune nouvelle Oullins-Pierre-Bénite. Le budget est facturé à hauteur de 70 % à la ville d'Oullins et 30 % à la ville de Pierre-Bénite, soit 1029€ HT pour Pierre-Bénite concernant l'état des lieux et 294€ HT par journée d'intervention pour Pierre-Bénite concernant d'éventuelles prestations de simulation, d'accompagnement financier, fiscal et ressources humaines.</p> <p>(décision VILLE_2023DC035)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>13 avril 2023</p> <p>Demande de subvention de 300 000€ à la Métropole dans le cadre de l'aide à l'investissement des communes pour les travaux de délocalisation du plateau d'athlétisme (mise aux normes PPRT).</p> <p>(décision VILLE_2023DC034)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>06 avril 2023</p> <p>Marché conclu avec la sté MOUNIER pour des travaux d'installation de la</p>	

<p>climatisation dans les locaux du Pôle Familles pour un montant estimatif de 39 139€ HT et climatisation de la salle de direction et salle des Maîtres : 3404,50 € HT.</p> <p>Durée des travaux : 4 mois à compter de la date de signature du contrat.</p> <p>(décision VILLE_2023DC033)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/03/2023</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>13 avril 2023</p> <p>Marché conclu avec la sté DALKIA pour des travaux d'installation de la climatisation dans les locaux de la crèche Pré-En-Bulle pour un montant estimatif de 34 220 € HT.</p> <p>Durée des travaux : 4 mois à compter de la date de signature du contrat.</p> <p>(décision VILLE_2023DC032)</p> <p>Visée par la préfecture le 13/04/2023</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>03 avril 2023</p> <p>Modification de la régie de recettes Arts et couture. Abroge la décision n°VILLE_2022DC037.</p> <p>(décision VILLE_2023DC031)</p> <p>Visée par la préfecture le 04/04/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>29 mars 2023</p> <p>Prolongation temporaire du mandataire suppléant de la régie de recettes Pôle Enfance. Abroge la décision n° VILLE_2022DC078.</p> <p>(décision VILLE_2023DC030)</p> <p>Visée par la préfecture le 29/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>29 mars 2023</p> <p>Modification de la régie de recettes Pôle Enfance. Abroge la décision n° VILLE_2020DC059.</p>	

<p>(décision VILLE_2023DC029) Visée par la préfecture le 29/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>28 mars 2023 Tarifs Pôle Culture 2022-2023_modification des tarifs cinéma à compter du 30/08/2023. Abroge la décision n°2022DC058. (décision VILLE_2023DC058) Visée par la préfecture le 28/03/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>21 mars 2023 Marché conclu pour la maîtrise d'oeuvre concernant la construction de vestiaires et de locaux associatifs au stade Lapalus pour un montant de 89 150€ HT. Durée prévisionnelle d'exécution du marché : 28 mois à compter de la date de notification dudit marché. (décision VILLE_2023DC027) Visée par la préfecture le 22/03/2023</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230530-VILLE_2023DL025-DE



Le secrétaire de séance

Monsieur Alexis MONTOLIU



Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional